



## Contenu de la CIDE – Annexe : classement des droits

Ce tableau reprend l'ensemble des droits contenus dans la Convention des droits de l'enfant et les répartit en fonction des différentes catégories prestation, protection, participation d'une part, et droits civils, politiques, culturels et sociaux, et économiques d'autre part.

Comme toute catégorisation, il y a une part d'arbitraire. Certains droits trouvent tout à fait leur place dans une des cases de ce tableau. Par contre, pour nombre d'autres droits, ils pourraient fort bien se retrouver dans plusieurs cases en même temps. Certains droits sont en outre difficilement classables dans ce tableau.

Il ne s'agit donc pas de prendre cette classification comme un tout immuable, mais comme une porte d'entrée de la CIDE qui permet d'avoir une vue d'ensemble des droits reconnus aux enfants en fonction des grandes catégories.



	<b>Droits civils</b>	<b>Droits politiques</b>	<b>Droits culturels et sociaux</b>	<b>Droits économiques</b>	<b>Principes généraux</b>
<b>Prestation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Exercices des droits (art. 4)</li><li>- Orientation de l'enfant (art. 5)</li><li>- Droit à la survie et au développement (art. 6.2)</li><li>- Droit à un nom et à une nationalité (art. 7)</li><li>- Droit de vivre en famille (art. 9)</li><li>- Réunification familiale (art. 10)</li><li>- Droit à une vie privée (art. 16)</li><li>- Responsabilité des parents et soutien de l'État (art. 18.1)</li><li>- Révision du placement (art. 25)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Droit à une nationalité (art. 7)</li><li>- Droit d'accès à l'information (art. 17)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Exercices des droits (art. 4)</li><li>- Aide spéciale de l'État envers les enfants placés (art. 20)</li><li>- Droit au meilleur état de santé possible (art. 24)</li><li>- Droit à l'éducation (art. 28)</li><li>- Droit des enfants victimes de torture, conflits armés,..à des traitements appropriés (art. 39)</li><li>- Objectifs de l'éducation (art. 29)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Exercices des droits (art. 4)</li><li>- Responsabilité des parents et soutien de l'État (art. 18.2 et 18.3)</li><li>- Droit de bénéficier de la sécurité sociale (art. 26)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Non discrimination (art. 2)</li></ul>



	<b>Droits civils</b>	<b>Droits politiques</b>	<b>Droits culturels et sociaux</b>	<b>Droits économiques</b>	<b>Principes généraux</b>
<b>Protection</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Droit à la vie (art. 6.1)</li><li>- Protection de l'identité (art. 8)</li><li>- Mesures contre les enlèvements internationaux d'enfants (art. 11)</li><li>- Protection contre toute forme de violence, d'abandon, d'exploitation,... (art. 19)</li><li>- Protection contre l'usage et le trafic de drogue (art. 33)</li><li>- Protection contre l'exploitation et la violence sexuelle (art. 34)</li><li>- Protection contre l'enlèvement, la vente et la traite d'enfants (art. 35)</li><li>- Protection contre toute forme d'exploitation (art. 36)</li><li>- Protection contre les mauvais traitements et la privation de liberté (art. 37)</li><li>- Droit des enfants délinquants au respect de leurs droits fondamentaux et à l'application de mesures alternatives à la procédure judiciaire (art. 40)</li><li>- Révision du placement (art. 25)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Protection des enfants dans les conflits armés (art. 38)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Protection spéciale des enfants placés (art. 20)</li><li>- Protection spéciale des enfants adoptés (art. 21)</li><li>- Protection spéciale des enfants réfugiés (art. 22)</li><li>- Protection spéciale des enfants handicapés (art. 23)</li><li>- Droit des enfants issus de minorités d'exercer leur propre vie culturelle, d'avoir leur propre religion et d'exercer leur propre langue (art. 30)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Droit à un niveau de vie suffisant (art. 27)</li><li>- Droit d'être protégé contre l'exploitation économique et de ne pas être obligé de travailler (art. 32)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Non discrimination (art. 2)</li><li>- Intérêt supérieur de l'enfant (art. 3)</li><li>- Droit à la vie, à la survie et au développement (art. 6)</li></ul>



	<b>Droits civils</b>	<b>Droits politiques</b>	<b>Droits culturels et sociaux</b>	<b>Droits économiques</b>	<b>Principes généraux</b>
<b>Participation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- <i>Droit d'être entendu dans les procédures judiciaires et administratives qui le concernent (art. 12.2)</i></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- <i>Droit d'exprimer son opinion (art. 12)</i></li><li>- <i>Liberté d'expression (art. 13)</i></li><li>- <i>Liberté de pensée, de conscience et de religion (art. 14)</i></li><li>- <i>Liberté d'association et de réunion pacifique (art. 15)</i></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- <i>Droit au repos, aux loisirs et de participer à la vie culturelle (art. 31)</i></li></ul>		<ul style="list-style-type: none"><li>- <i>Intérêt supérieur de l'enfant (art. 3)</i></li><li>- <i>Respect de l'opinion de l'enfant (art. 12)</i></li></ul>

Ce document a été rédigé par Madeleine Genot, mis en page par Emilie Rousseau sous la supervision de Benoit Van Keirsbilck.